



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du

Conseil Municipal du

Vendredi 1^{er} avril 2016 à 20 h 00

Le vendredi 1^{er} avril deux mille seize à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – CABIECES Carole – DIF Gérard – FARGE Patrice – GAY Patricia - JUILLARD Frédéric - MADELRIEUX Mélanie – RIBES Patrick - TARTAIER Didier - VIALLE Dominique - VIALLE-FAYARD Carole - VIALLEIX Jean-Jacques – VIZET Monique

Absent représenté : LORENZO Pascal (pouvoir à VIALLE Dominique)

Absent excusé : SERRE Marc

Ordre du jour :

1. Comptes administratifs et comptes de gestion - Budget communal et budgets annexes 2015

A- Compte Administratif 2015 du budget général

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 proposé par M. le Maire pour le budget général de la commune. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de dépenses de 1 117 003 € 33, un total de recettes de 1 906 470 € 04, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2014 reporté génère un excédent de fonctionnement 2015 de 1 001 054 € 90.

En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 2 041 253 € 03 et 1 182 911 € 54 de dépenses, générant un excédent d'investissement 2015 de 858 341 € 49 € qui cumulé avec le déficit d'investissement 2014 reporté induit un résultat de clôture excédentaire de 20 945 € 58.

L'assemblée a également décidé de procéder au report en 2016 des Restes A Réaliser (RAR) pour un montant de recettes de 187 577 € 00, et 881 400 € 00 de dépenses, qui cumulé avec le déficit d'investissement laisse apparaître un besoin de financement 2015, pour la section d'investissement, de 672 877 € 42.

A la suite de l'adoption du compte administratif, le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour le budget général de la commune d'un montant excédentaire de 1 001 054 € 90 comme suit : couverture du besoin de financement pour

672 877 € 42 et report du solde à la section de fonctionnement du budget 2016 soit 328 177 € 48.

B – Compte administratif du budget annexe Assainissement

Le Conseil municipal a ensuite adopté le compte administratif de l'exercice 2015 proposé par M. le Maire pour le budget annexe Assainissement. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de dépenses de 61 217 € 20, un total de recettes de 59 560 € 44, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2014 reporté génère un excédent de fonctionnement 2015 de 3 671 € 17.

En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 26 404 € 00 et 17 857 € 86 de dépenses, générant un excédent d'investissement 2015 de 8 606 € 14 € qui cumulé avec l'excédent d'investissement 2014 reporté induit un résultat de clôture excédentaire de 132 264 € 13 considérant que 130 000 € 00 de dépenses seront inscrites en Restes à Réaliser.

Le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 concernant le budget annexe Assainissement avec son report intégral en section de fonctionnement soit 3 671 € 17.

C– Compte administratif du budget annexe Lotissement Les Coquelicots

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe Lotissement. Deux seules opérations ont été enregistrées en recettes pour 26 150 € 00 correspondant à la vente des 2 derniers lots pour 26 008 € 00 et le versement d'une subvention du budget général de la commune, soit 142 € 00, afin d'équilibrer et solder ce budget.

Considérant que l'ensemble des dépenses et recettes ont été enregistrés, ce budget est clôturé.

Par ailleurs, le Conseil municipal déclare unanimement que la comptabilité communale est conforme avec les comptes de gestion 2015 du Receveur municipal pour le budget général et les budgets annexes de l'assainissement et du lotissement Les Coquelicots.

2. Vente de l'ancien « Centre EDF »

Suite au retrait de la Communauté de communes Val et Plateaux Bortois, l'ancien « Centre EDF », situé à Mouleyres et acquis par la communauté de communes de Bort les Orgues-Lanobre-Beaulieu, a été intégré en totalité dans le domaine privé de la commune de Lanobre à compter du 1^{er} janvier 2016. Cet ensemble immobilier comprend une surface totale de 38 804 M2.

M. le Maire rappelle que suite à la réunion en commission du 16 janvier 2016, il a été décidé de proposer à la vente cet ensemble immobilier.

L'assemblée est informée que suite à une annonce de vente immobilière, 4 personnes ont souhaité visiter le site et une seule proposition d'achat a été formulée. L'éventuel acquéreur,

M. Yohan MALGAT domicilié rue des écoles à Lanobre, proposerait un prix d'achat fixé à 170 000.00 € pour la totalité du bien.

Le Conseil municipal décide d'approuver la cession de l'ancien « centre EDF » et valide la proposition d'achat de M. Yohan MALGAT, au prix de 170 000.00 € pour l'ensemble du bien immobilier

3. Proposition de vente de parcelles boisées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au retrait de la Communauté de communes Val et Plateaux Bortois, 2 parcelles boisées situées aux Anglades, d'une surface totale de 38 509 M², ont également été intégrées en totalité dans le domaine privé de la commune de Lanobre.

Considérant que ces 2 parcelles boisées, caractérisées par leur enclavement et leur relief difficile ne pourront faire l'objet d'un projet communal pertinent, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur leur cession éventuelle selon les modalités législatives en vigueur : droit de préférence des propriétaires d'une parcelle boisée contiguë (l'article L331-19 du code forestier).

Le Conseil municipal approuve la cession de ces parcelles boisées et décide fixer le prix de vente à 1 500.00 € l'Hectare.

4. Terrains agricoles à Veillac

Le Conseil municipal décide de procéder à la location des parcelles agricoles situées à Veillac d'une surface totale de 42 895 M², réintégrées elles aussi dans l'actif communal. Une convention pluriannuelle d'exploitation contractualisera la location fixée pour une durée de 5 ans.

5. Voirie communale à Marcoix

Suite au problème de délimitation de propriété au village de Marcoix, il a été fait appel à un géomètre expert afin de définir les limites exactes des terrains.

Le rapport du géomètre expert laisse apparaître que les délimitations entre la parcelle communale et les propriétés respectives de Mme Odile BENEZIT et de M. et Mme Fabien VALLET n'apparaissent pas clairement sur le terrain.

Considérant que les surfaces en question font parties intégrantes du domaine privé de la commune, le Conseil municipal décide de procéder à une régularisation par la cession, à l'euro symbolique, des surfaces de la parcelle n°192 section B comme suit : à Mme Odile BENEZIT pour 90 M² de surface et à M. et Mme Fabien VALLET pour 32 M².

6. Produits irrecouvrables.

L'assemblée accepte l'admission en non-valeur des produits irrecouvrables pour un montant total de 162.20 € concernant des titres de cantine, garderie et loyer.

Séance levée à 21 h 45

.....